

1. Conseil

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Mot du maire sur les orientations budgétaires 2024
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023

2. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

3. Organismes paramunicipaux

- 3.1. RIGMRBM
- 3.2. MRC — CLD

4. Administration et finances

- 4.1. Rapport du directeur général
- 4.2. Approbation des comptes à payer
- 4.3. Dépôt de la liste des engagements
- 4.4. Modification du calendrier des séances ordinaire du conseil pour 2023 - Ajout d'une séance le 18 décembre 2023
- 4.5. Établissement du calendrier des séances ordinaires du conseil pour 2024
- 4.6. Règlement sur le traitement des élus municipaux - Indexation
- 4.7. Ressources humaines - Indexation
- 4.8. Adoption d'une Politique de confidentialité

5. Voirie — Travaux publics

- 5.1. Approbation du programme 4 de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

6. Urbanisme

- 6.1. Règlement n° 476-23 modifiant le règlement n° 382-19 afin de modifier la grille R-4-1 afin d'ajouter l'usage spécifique de garderie - Avis de motion et dépôt du projet
- 6.2. Règlement n° 476-23 modifiant le règlement n° 382-19 afin de modifier la grille R-4-1 afin d'ajouter l'usage spécifique de garderie - Adoption du premier projet
- 6.3. Règlement n° 479-23 modifiant le règlement n° 385-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'intégrer la zone R-11 au règlement - Avis de motion
- 6.4. Demande de dérogation mineure DM-23-06 pour la propriété située au 219, rue Deux-Montagnes
- 6.5. Demande de PIIA-23-11 pour la propriété située au 3781, rue Principale
- 6.6. Modification de la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation et l'utilisation autre que l'agriculture d'une partie du lot 3 981 421
- 6.7. Appui aux nouvelles orientations gouvernementales en aménagements du territoire - Demande d'ajustements pour la MRC de Brome-Missisquoi
- 6.8. Demande de subvention au Lake Champlain Bassin Program (LCBP) par l'OBV de la Baie de Missisquoi
- 6.9. Modification de la résolution 101-23 - Inspecteur municipal - Nomination d'un fonctionnaire désigné

7. Environnement et hygiène du milieu

8. Culture — Promotion touristique

9. Sports et Loisirs

- 9.1. Organisation d'une fête d'Halloween
- 9.2. Autorisation pour les sentiers de motoneiges
- 9.3. Politique et plan d'Action pour les familles et les aînés de Dunham - Adoption
- 9.4. Comité de mise en œuvre de la politique famille et aînés (PFM-MADA)

10. Sécurité publique – Communications

- 10.1. Règlement n° 478-23 modifiant le règlement n° 290-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 - Adoption

11. Subventions — Appuis — Participations

- 11.1. Demande d'autorisation de point de collecte pour l'Oasis de l'Espoir
- 11.2. Demande de don - Fondation de l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins (BMP)
- 11.3. Demande de financement – Fondation éducative Jean-Jacques Bertrand

12. Informations du conseil

13. Varia

14. Questions du public

15. Clôture de la séance

*** PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET DÉCORUM**

1. Le(la) citoyen(ne) qui a reçu le droit de parole du maire doit se nommer avant de poser sa question.
2. La question s'adresse toujours au maire et si le maire juge qu'il est préférable qu'un conseiller(ère) donne la réponse, il lui cédera la parole.
3. Aucun(e) conseiller(ère) ne peut s'adresser au maire, à un autre conseiller(ère) ou à un(e) citoyen(ne), sans l'autorisation du maire.
4. Tout(e) citoyen(ne) qui utilisera un langage abusif sera expulsé(e).
5. Tout(e) citoyen(ne) qui insulte un(e) autre citoyen(ne) qui émet un commentaire sera expulsé(e).
6. Tout(e) conseiller(ère) qui manquera de civisme et/ou de respect à ses pairs ou concitoyens(ennes) sera sanctionné(e) selon le code.
7. Le maire se réserve le droit de mettre un terme à toute discussion qui se prolonge inutilement et/ou à la période de question.